

23 OCT. 2017

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires et de la mer
des Alpes-Maritimes
Service aménagement – urbanisme - paysage
Pôle fiscalité – ADS – commerce - contrôle

Commission départementale d'aménagement commercial

Réunion du 15 novembre 2017 à 16H30
en salle Erignac (10ème étage) de la tour Jean Moulin
préfecture – CADAM
147, Bd du Mercantour – 06286 Nice cedex

❖
Ordre du jour

16H30 : Demandes de permis de construire n° 06004 17 A0104 (îlot A-A1) et 06004 17 A0105 (îlot B) valant autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial à Antibes (ZAC Marena-Lacan)

Pétitionnaire : société par actions simplifiée à associé unique (SASU) BNP Paribas Immobilier, dont le siège social est à Issy-les-Moulineaux (92867), 167, quai de la Bataille de Stalingrad, représentée par la société Paul Seassal Consultants ;

Type de demande : demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

Objet du projet : création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 4 190 m² (3 665 m² /îlot A-A1 s'ajoutant aux 525 m² de l'îlot B).

❖
Conformément aux dispositions prévues à l'article R 752-13 du code de commerce, cette information est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet des Alpes-Maritimes



Christophe LACLERG